



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La pêche dans le Léman en 2015: des captures toujours importantes malgré un léger tassement

La Commission internationale de la pêche dans le Léman s'est réunie à Thonon-les-Bains (F), le 6 octobre 2016. Avec plus de 1145 tonnes de poissons capturés, l'année 2015 marque une légère baisse des captures, tout en restant à un niveau élevé, le sixième meilleur résultat des 30 dernières années.

Les permis de pêche de loisir atteignent le nombre record de 10'030 (+ 453 permis annuels par rapport à 2014), ce qui témoigne de l'attrait de la pêche autour du Léman. Mais la pêche professionnelle – 148 pêcheurs, soit deux de plus qu'en 2014 – représente, toutes espèces confondues, la plus grande part des captures (93 %) avec 1'064 tonnes de poissons pêchés.

L'essentiel du volume de la pêche lémanique repose toujours sur les deux mêmes espèces : le corégone, communément appelé "féra" et la perche. La part de la féra (835 tonnes) est de plus en plus prépondérante par rapport à la perche (171 tonnes). Si la féra, malgré une légère baisse par rapport à 2014, année de record historique, reste à un niveau élevé, c'est surtout la perche qui diminue, en affichant une baisse pour la quatrième année consécutive. De ce fait, la Commission a décidé d'être particulièrement attentive vis-à-vis de l'évolution de la situation de ces deux espèces.

L'embellie constatée en 2014 pour la truite et l'omble-chevalier ne s'est pas confirmée en 2015. Les captures de truites (14 tonnes) montrent un léger tassement (- 10 %), mais celles d'ombles chevalier (22 tonnes, - 27 %) sont revenues au niveau de 2013.

Parmi les espèces emblématiques, seuls le brochet et l'écrevisse américaine (espèce invasive) affichent une hausse des captures : près de 47 tonnes de brochets (+ 23 %) et plus de 10 tonnes d'écrevisses (+ 27 %).

L'ouverture de la pêche des salmonidés a par ailleurs été fixée au 15 janvier 2017.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 13 octobre 2016

DTE, Frédéric Hofmann, chef de la section chasse, pêche et surveillance, Direction générale de l'environnement, 021 557 86 49 ou 079 237 42 53